

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.062

L'An Deux Mille, le 26 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

19 JUIN 2000

DATE D'AFFICHAGE

19 JUIN 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. BOISNARD, Adjoint

M. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
M. CARRIE représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. ANGIBAUD, MME BARRAUD
DUCHERON, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT N° 3 AU MARCHE DALKIA DE GESTION ET DE MANTENANCE
DES INSTALLATIONS THERMIQUES DE CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX

VOTE : UNANIMITE

A l'issue d'une mise en concurrence par voie d'Appel d'offres un marché a été confié à la Société DALKIA pour la gestion et la maintenance des équipements et installations thermiques de certains bâtiments communaux de la Ville de ROYAN.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de modifier par voie d'avenant certaines clauses pour actualiser la gestion du marché. Aussi, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter l'Avenant N°3 au marché de gestion et de maintenance des installations thermiques qui a pour objet :

- de modifier conformément à l'article 7.7 alinéa 7 du C.C.T.G. la valeur des consommations de référence (NB) des sites : Ecole primaire La Clairière, Centre Technique Municipal et du Centre d'Hébergement sportif, compte tenu des consommations constatées lors de la saison de chauffe 98/99.
- de confier au titulaire la fourniture des filtres de climatisation sur l'ensemble des installations concernées (ventilo-connecteurs, centrales d'air, climatiseurs individuels).
- d'inclure dans le cadre du marché des matériels nouveaux (climatiseurs des bâtiments préfabriqués du CAREL, climatiseur de la salle informatique à l'Hôtel de Ville) ainsi que des sites nouveaux (salle d'arts martiaux, Hôtel des Impôts).
- de réactualiser les annexes techniques des matériels pris en charge pour les sites Gymnase LANDRY et Piscine Municipale, suite aux travaux de rénovation réalisés.
- de désigner la Ville de ROYAN, destinataire de la facturation pour chaque type de prestation concernant la Piscine de Foncillon dès la prochaine saison de chauffe 2000/2001.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la nécessité de modifier certaines clauses du marché de gestion et de maintenance des équipements et installations thermiques de certains bâtiments communaux de la Ville de ROYAN,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux du 18 mai 2000,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver l'Avenant N° 3 au marché conclu avec la Société DALKIA relatif à la gestion et la maintenance des équipements et installations thermiques de certains bâtiments communaux de la Ville de ROYAN,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer le présent Avenant,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget communal.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,*

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 juin 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS